

## LES BRÈVES DE LA D2P

### L'insertion des apprentis de l'académie de Toulouse de niveau CAP à BTS, 6 mois après leur sortie d'études en 2020 ou 2021

Source : Dares-Depp-InserJeunes

Juillet 2023

Parmi les apprentis sortis du système éducatif en juillet 2020 et 2021, 61 % sont en emploi salarié dans le privé au bout de 6 mois. Parmi eux, 64 % sont en CDI. Avoir préparé un brevet professionnel ou obtenu son diplôme constituent des facteurs favorisant une entrée rapide sur le marché du travail.

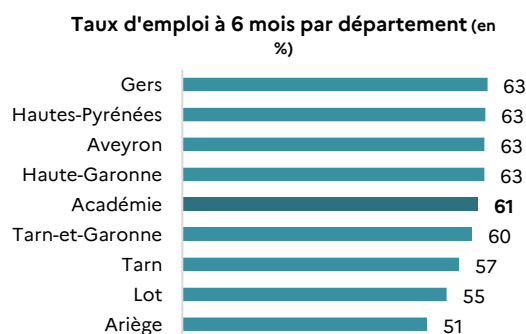
#### Plus d'un tiers des apprentis poursuivent des études

L'année suivant leur dernière année de cycle professionnel, 37 % des apprentis de niveau CAP à BTS<sup>1</sup> de l'académie sont en poursuite d'études, ce qui représente 2 points de moins qu'au national. Le taux de poursuite d'études a augmenté de 4 points par rapport à la génération précédente, avec une hausse plus marquée chez les inscrits en BTS. La proportion d'apprentis toujours en études est plus importante chez les inscrits en CAP ou baccalauréat professionnel.

#### Six apprentis sur dix sont en emploi 6 mois après leur sortie d'études

Parmi les apprentis sortant du système éducatif en juillet 2020 et 2021 cumulés, 61 % sont en emploi salarié privé au bout de 6 mois. Les apprentis de l'académie présentent un taux d'emploi inférieur de 1,5 point par rapport au niveau national. A l'échelle départementale, quatre territoires présentent des taux d'insertion équivalents (63 %), il s'agit du Gers, des Hautes-Pyrénées, de l'Aveyron et de la Haute-Garonne.

Après une légère baisse (-1,4 point)<sup>2</sup>, le taux d'insertion en janvier 2021 et 2022 cumulés retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire.



**Champ :** Apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel de niveau CAP à BTS en 2020 et 2021.

#### Une entrée dans la vie active favorisée pour les hommes

Globalement, les hommes, qui représentent 71 % des sortants de formation en apprentissage, s'insèrent légèrement mieux que les femmes, ils sont 62 % en emploi 6 mois après leur sortie d'études contre 59 % pour les femmes. L'écart est particulièrement marqué pour les sortants de CAP (58 % contre 45 %). Seule exception au niveau du brevet professionnel, ce sont les femmes qui s'insèrent plus facilement que les hommes (75 % contre 67 %).

#### Une meilleure insertion à 6 mois pour les apprentis sortant de BP ou de BTS

Environ 70 % des apprentis ayant préparé un brevet professionnel ou un BTS sont en emploi 6 mois après leur dernière année de formation. En revanche, seuls 55 % des CAP sont en activité salariée dans le privé à cette même date.

<sup>1</sup> Apprentis inscrits en 2019-2020 ou en 2020-2021 cumulés en dernière année de formation en CFA, de niveau CAP, baccalauréat et brevet professionnel, BTS, mentions complémentaires (MC3 ou MC4) et autres diplômes de niveau 3 à 5, y compris agricoles.

<sup>2</sup> Légère baisse constatée sur les mesures en 01/2019 et 01/2020 pour les sortants de 2018-2019 et en 01/2020 et 01/2021 pour les sortants de 2019-2020.

## Un fort impact de l'obtention du diplôme sur l'entrée en emploi pour les sortants de CAP

**Le fait d'avoir obtenu son diplôme**, ce qui est le cas de 82 % des apprentis, **joue fortement en faveur de l'insertion** : 66 % des diplômés<sup>3</sup> sont en activité professionnelle 6 mois après leur sortie d'études contre 48 % des non-diplômés, soit 18 points d'écart. Pour les **apprentis ayant préparé un CAP**, l'écart entre diplômés et non diplômés est encore plus marqué (21 points). A l'inverse, le diplôme exerce une moindre incidence pour les sortants de niveau baccalauréat professionnel, avec un écart de taux d'emploi de 4 points.

## De meilleurs taux d'emploi pour les hommes formés dans la production et pour les femmes issues du domaine des services

Les taux d'emploi dans le domaine de la production et ceux du domaine des services sont très proches (écart de 1,5 point **en faveur des formations de la production**). Toutefois, cet avantage se creuse fortement pour les apprentis issus d'un baccalauréat professionnel (+ 13 points).

**Les hommes issus du secteur de la production**, majoritaires à 88 % dans ce domaine, **s'insèrent mieux que les femmes** (+ 10 points), quel que soit le niveau de diplôme. La plus forte différence est observée pour les sortants de brevet professionnel (66 % contre 47 %).

Dans les services, **les femmes entrent légèrement plus facilement sur le marché du travail** que les hommes (61 % contre 59 %). L'insertion demeure difficile pour les femmes sortant d'un CAP pour lesquelles le taux d'emploi reste inférieur de 13 points à celui des hommes.

A noter que le meilleur taux d'emploi à 6 mois observé concerne les femmes issues d'un brevet professionnel dans le domaine des services (78 %).

## Des disparités d'emploi selon les spécialités suivies

C'est dans le domaine de spécialité « **transport, manutention, magasinage** » que le **taux d'emploi à 6 mois est le plus élevé** (74 %). Les taux d'emploi à 6 mois les plus élevés concernent le titre homologué « gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises » (88 %) et le CAP « conducteur routier "marchandises" » (76 %).

Plus finement, ce sont trois BTS qui offrent la meilleure insertion avec plus de 90 % de leurs apprentis en emploi à 6 mois, deux dans le domaine « mécanique et structures métalliques » et un en santé, « opticien lunetier ». Concernant les formations en « alimentation et agroalimentaire transformation » qui regroupent 17 % des sortants, le brevet professionnel « boucher » et le CAP « charcutier-traiteur » présentent les taux d'emploi les plus élevés, supérieurs à 80 %.

## Les emplois en intérim concernent davantage les hommes, et les CDD, les femmes

Concernant les types de contrats, **64 % des apprentis en emploi sont en CDI et un quart sont en CDD**. Les femmes sont davantage en CDD, à hauteur de 30 %, soit 8 points de plus que les hommes, ces derniers sont proportionnellement plus nombreux en intérim, ce type de contrat étant plus utilisé dans le secteur de la production.

**Avoir préparé un brevet ou un baccalauréat professionnel permet d'accéder plus facilement à un CDI** : ce type de contrat concerne 72 % des sortants de brevet professionnel et 66 % des baccalauréats professionnels.

## Les femmes et les sortants de CAP davantage concernés par le travail à temps partiel

**90 % des apprentis en emploi 6 mois après leur formation exercent une activité à temps plein**. Les femmes, peu représentées dans l'apprentissage, sont particulièrement concernées par le temps partiel. Cette proportion atteint 29 % pour celles sortant de CAP contre 8 % pour les hommes.

De plus, **la proportion de temps partiel décroît avec le niveau de diplôme**, plus fortement encore pour les femmes : la part de contrats à temps partiel est trois fois moins importante pour les sortantes de BTS (10 %) que pour celles ayant préparé un CAP (29 %).

<sup>3</sup> Hors « mentions complémentaires » et « autres diplômes ». L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 9 % des sortants de CAP, BP, bac pro et BTS, ils sont exclus de l'analyse.